

AUTORISATION À DONNER DES RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES À PROCOM

pour personnes physiques

CLIENT/CLIENTE

Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

ORGANISATION

Nom

Adresse

No de client (si disponible)

AUTORISÉE : PROCOM, Tannwaldstrasse 2, 4600 Olten

Mentions légales

Validité et durée

Le client/la cliente autorise l'organisation à fournir des renseignements téléphoniques à PROCOM à partir de la date de signature de la présente autorisation et à tout moment, même rétroactivement. Cette autorisation est valable jusqu'à la révocation expresse du client/de la cliente vis-à-vis de PROCOM ou de l'organisation.

Il est stipulé que cette autorisation ne s'éteint pas avec le décès, la déclaration de disparition, la perte de l'exercice des droits civils ou la faillite du client/de la cliente, mais qu'elle reste en vigueur.

Responsabilité

Le client/la cliente déclare par la présente dégager l'organisation de toute responsabilité découlant de la fourniture de renseignements par téléphone. PROCOM n'est responsable qu'en cas de dommage intentionnel ou par négligence grave.

Conditions générales de vente

Par ailleurs, les conditions générales de vente (" CGV ") de l'organisation sont applicables. En signant cette autorisation, le client/la cliente confirme avoir reçu les CGV et se déclare d'accord avec celles-ci.

Droit applicable et tribunal compétent

La présente autorisation est exclusivement régie par le droit suisse, à l'exclusion des dispositions en matière de conflits de lois relevant du droit international privé.

Le client/la cliente reconnaît la réglementation relative au tribunal compétent contenue dans les conditions générales de l'organisation comme étant applicable à la présente autorisation.

Le seul tribunal compétent pour les procédures avec PROCOM résultant de la présente autorisation est celui du siège de PROCOM.

Signature PROCOM

Signature client /cliente

Lieu, date : _____

Lieu, date : _____